Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D0020250012310-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

DC.2025.0123

Date de convocation : 21 novembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 34

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Tilleul, 2 Espace du Souvenir, à BILLIO, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, M. Roland LORIC, Mme Hélène MOREAC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Annie LE MAY donne pouvoir à M. Stéphane HAMON, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO, Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Modification du règlement de fonctionnement des multi accueils de Centre Morbihan Communauté

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2019-DC-288 en date du 12 décembre 2019 portant sur le passage du multi accueil de 24 places suite à la rénovation,

VU la délibération n°2022-DC-265 portant sur la construction du pôle enfance jeunesse de Locminé-validation du terrain et du plan de financement,

VU l'avis de la Commission Enfance en date du 1er septembre et du 30 octobre 2025,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que le multi accueil « La Passerelle » situé au 37 rue Anatole Le Braz à Locminé ouvrira aux familles le 5 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D00202500123I0-DE

Considérant que les horaires actuels d'ouverture du multi accueil (8h-19h) ne correspondent pas aux besoins repérés des familles qui concernent majoritairement le matin et qu'il convient d'élargir les horaires pour une ouverture dès 7h30 et jusque 19h,

Considérant que le multi accueil de Saint Jean Brevelay est ouvert de 7h30 à 19h et celui de Moréac de 7h30 à 18h30,

Considérant que le projet d'extension de places financées par la CAF a été validé en conseil communautaire par délibération n°2021-DC-288 le 12 décembre 2019 actant, pour le multi accueil « La Passerelle » à Locminé, le passage à 24 places à l'ouverture de la structure le 5 janvier 2026,

Considérant que le règlement de fonctionnement des multi accueils doit prendre en compte la modification des horaires d'ouverture, de la capacité d'accueil et de la nouvelle adresse du multi accueil la Passerelle de Locminé,

Considérant que le règlement de fonctionnement des multi accueils doit également prendre en compte, l'arrêt du paiement des factures en régie et le passage en paiement à la trésorerie pour les familles des 3 multi accueils ainsi que des mises à jour en lien avec la vie quotidienne des enfants accueillis,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER l'élargissement des horaires d'ouverture du multi accueil « La Passerelle » à Locminé soit 7h30-19h ainsi que le passage à 24 places,**
- **D'APPROUVER l'arrêt du paiement des factures en régie et le passage en paiement à la trésorerie pour les familles des 3 multi accueils,**
- **D'INTEGRER ces modifications au règlement de fonctionnement des multi accueils de Centre Morbihan Communauté ci-annexé,**
- **DE DIRE que ce règlement de fonctionnement ainsi modifié entrera en vigueur le 5 janvier 2026,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de l'insertion, de l'emploi, de l'enfance et de la jeunesse à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 34	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 02/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

